

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23060274

Déposé / Regu le

26 AVR. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0635 634 961**

Nom

(en entier) : **CELSIUS BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise, 235 - 1050 Ixelles**

Objet de l'acte : Révocation d'administrateur - Nomination d'un administrateur - Prise de connaissance du changement du nom d'un administrateur - Procuration

Extrait des résolutions écrites des actionnaires de la société du 19 avril 2023 conformément à l'article 7.133 du Code des Sociétés et des Associations.

3 RÉSOLUTIONS

Les actionnaires prennent les décisions suivantes :

3.1. Révocation d'un administrateur

Les actionnaires décident de révoquer Monsieur Matthieu Méquillet en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.

3.2. Nomination d'un administrateur

Les actionnaires décident de nommer Monsieur Cédric Dit-Wallabrègue en tant qu'administrateur de la Société. Son mandat sera non-rémunéré.

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, la Société est valablement représentée à l'égard des tiers par un administrateur agissant seul.

3.3. Prise de connaissance du changement du nom d'un administrateur

Les actionnaires prennent connaissance du changement de nom de la société AEW Ciloger SAS, administrateur de la Société, en AEW SAS.

3.4. Procuration

Les actionnaires donnent procuration à (i) Florent VOLCKAERT, Arne WINDERICKX, Régis PANISI et Marcos LAMIN-BUSSCHOTS, et tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Stibbe SRL, ayant tous leurs bureaux à 1000 Bruxelles, Rue de Loxum 25, et (ii) à chaque administrateur de la Société, chacun agissant individuellement et avec droit de substitution, afin de faire tout ce qui est nécessaire pour publier les résolutions des actionnaires aux annexes du Moniteur belge, de modifier l'inscription de la Société au Registre des Personnes Morales, d'accomplir à cet effet toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de l'entreprise et de faire tout ce qui est nécessaire à cet effet.

Marcos Lamin Busschots
mandataire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/05/2023 - Annexes du Moniteur belge